▼B

FR:

L'acte ci-joint est signifié ou notifié conformément au règlement (CE) nº 1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.

Vous pouvez refuser de recevoir l'acte s'il n'est pas rédigé ou accompagné d'une traduction dans une langue que vous comprenez ou dans la langue officielle ou l'une des langues officielles du lieu de signification ou de notification.

Si vous souhaitez exercer ce droit de refus, vous devez soit faire part de votre refus de recevoir l'acte au moment de la signification ou de la notification directement à la personne signifiant ou notifiant l'acte, soit le renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessous dans un délai d'une semaine en indiquant que vous refusez de le recevoir.

ADRESSE:

1. Nom:

2. Adresse:

3. Téléphone:

2.1. Numéro/boîte postale et rue:

2.2. Localité et code postal

2.3. Pays:

4. Télécopieur (*):

5. Adresse électronique (*):

DÉCLARATION DU DESTINATAIRE

Je, soussigné, refuse de recevoir l'acte ci-joint parce qu'il n'est pas rédigé ou accompagné d'une traduction dans une langue que je comprends ou dans la langue officielle ou l'une des langues officielles du lieu de signification ou de notification.

Je comprends la ou les langues suivantes:

Bulgare	☐	Lituanien	☐
Espagnol	☐	Hongrois	☐
Tchèque	☐	Maltais	☐
Allemand	☐	Néerlandais	☐
Estonien	☐	Polonais	☐
Grec	☐	Portugais	☐
Anglais	☐	Roumain	☐
Français	☐	Slovaque	☐
Irlandais	☐	Slovène	☐
Italien	☐	Finnois	☐
Letton	☐	Suédois	☐
Autre	☐	(préciser):	

Fait à: .....

Date: .....

Signature et/ou cachet: .....

(*) Facultatif.